

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE JEUDI
15 DÉCEMBRE 2016, À 19 H 00, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-
PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY
LUC A. GOUDREAU
GASTON DUCHESNE

GILBERT GAUDREAU
OLIVIER SIMARD
SÉBASTIEN PERRON

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur JEAN FORTIN.

MEMBRE ABSENT

Aucun

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire
de la présente assemblée.
Monsieur Réjean Tremblay, trésorier et directeur financier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, Monsieur le Maire Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un
moment de réflexion.

16-12-497 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,
monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston
Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et
unanimentement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
JEUDI LE 15 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)**

AVIS vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire JEAN FORTIN, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2017 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

JEUDI LE 15 DÉCEMBRE 2016 À COMPTER DE 19 H 00

À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2017.
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019
5. Lecture et adoption du règlement d'imposition pour l'année 2017 (R674-2016)
6. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
7. Période d'intervention des membres du conseil
8. Questions ou commentaires du public (note).
9. Levée de la présente séance.

Note -Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 13^{ème} JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

16-12-498 **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2017**

Étant donné qu'une copie du présent budget préparé pour l'année 2017 a été distribuée à tous les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire Jean Fortin procède à la lecture du document.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le Greffier indiquant que le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations seraient adoptés lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la lecture du budget de la Ville (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) faite séance tenante par Monsieur le Maire Jean Fortin et les explications données par ce dernier concernant les différents postes du budget 2017;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies et les commentaires formulés par certains membres du conseil;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de monsieur le conseiller Olivier Simard et unanimement résolu:

QUE le conseil de Ville de Baie-Saint-Paul accepte le budget tel que lu et présenté pour l'année 2017 comme étant le budget de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2017.

Adoptée unanimement.

16-12-499 **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

CONSIDÉRANT la lecture faite par le Maire, Monsieur Jean Fortin, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) ;

CONSIDÉRANT la distribution au préalable à tous les membres du conseil municipal du texte du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 ainsi que du mode de financement des divers projets qui y sont énumérés;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire, Jean Fortin, concernant les différents items prévus au programme triennal en immobilisations et les commentaires formulés par certains membres du conseil;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault et unanimement résolu:

QUE ce conseil accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 ainsi que le mode de financement qui y est proposé.

Adoptée unanimement.

16-12-500 **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017 (R674-2016)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture du règlement portant le numéro R674-2016 a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil de Ville de Baie-Saint-Paul tenue le 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2017 furent adoptées par le conseil municipal lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'année 2017 de procéder à l'adoption d'un règlement visant principalement à l'imposition de taxes tant générales que spéciales ainsi qu'à la fixation de tarifs exigibles pour les services fournis ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire ainsi que par le Directeur Général ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé de madame la conseillère Thérèse Lamy et unanimement résolu:

QUE le règlement portant le numéro R674-2016 intitulé «Règlement qui portera le numéro R674-2016 visant l'imposition des taxes tant générales que spéciales, par catégorie d'immeubles, applicables sur le territoire de la municipalité, des tarifs exigibles selon le cas pour les services, des taux d'intérêts applicables ainsi que le nombre de versement pour l'année d'imposition 2017» est adopté.

Adoptée unanimement.

16-12-501

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LA PUBLICATION DU BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS SELON L'ARTICLE 474.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes qui édicte qu'au lieu de procéder à la distribution du budget et du programme triennal d'immobilisations à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est du désir des membres du conseil de faire publier le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations adoptés séance tenante dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, en l'occurrence dans le journal Le Charlevoisien ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Olivier Simard et unanimement résolu :

QUE le greffier soit et est par les présentes mandaté pour faire publier dans le journal Le Charlevoisien (l'Informateur) les textes du budget de l'année 2017 ainsi que du programme triennal d'immobilisations tels qu'approuvés par ce conseil lors de la présente séance.

QUE le Trésorier, sur réception des pièces justificatives, soit autorisé à faire le paiement relatif à la publication dans le journal Le Charlevoisien du budget 2017 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, le tout à même le poste budgétaire approprié et selon les méthodes habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

-M. le conseiller Gilbert Gaudreault mentionne que la confection du budget 2017 ainsi que du programme triennal en immobilisations a constitué un important défi eu égard aux différents choix que le conseil a dû effectuer. Tout en voulant conserver le niveau de service tout en maintenant l'aide aux organismes le plus possible, le conseil a dû composer avec l'augmentation des coûts de différentes dépenses incompressibles.

-Mme la conseillère Thérèse Lamy souligne que ce budget a réussi à maintenir le même niveau de service tout en maintenant et protégeant l'actif des citoyens et le niveau de taxation. De plus, relativement à l'endettement de la Ville, Mme Lamy souligne qu'il faille le regarder avec l'état des infrastructures qui est de bonne qualité à Baie-St-Paul.

-Messieurs les conseillers Gaston Duchesne et Olivier Simard soulignent le bon travail de l'administration tout en émettant quelques réflexions sur le budget.

-M. le Trésorier suite à quelques réflexions sur la dette de la Ville présente via une projection l'état de la dette de la Ville ainsi que son évolution. Il est discuté également de la politique de gestion financière de la Ville.

M. le Maire conclue en remerciant le conseil pour le travail soutenu dans l'élaboration du budget. Également, il souligne le bon travail du Directeur Général et de son équipe dans l'élaboration du budget. M. le Maire conclue en soulignant que le défi réside maintenant dans son application dans le quotidien.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DU PUBLIC

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Les questions adressées à l'endroit des membres du Conseil se résument ainsi :

-Fonds de roulement de la Ville : en guise de réponse , M. le Maire explique la nature d'un fonds de roulement, ses modalités de fonctionnement ainsi que son utilité.

-Réfection des rues Ménard, Leclerc, l'Islet/ aucun montant n'est prévu dans le budget : M. le Maire explique que le plan triennal est une indication de l'orientation du conseil. Dans le cas de ce projet, le conseil travaille le projet en collaboration avec le MTQ ainsi qu'avec les citoyens.

-Incendie /communication : des explications sont fournies par M. le Maire

-Éclairage des rues

-Service de la dette : M. Réjean Tremblay fournit des explications sur les différentes courbes montrées à l'écran.

-Échéance de la convention des employés de la Ville

-Travaux à l'aréna et à la piscine du centre hospitalier

-Budget pour le projet PFM et le Jardin de François : M. le Maire fournit les explications nécessaires.

-Projet des Bâisseurs vs les revenus de taxes supplémentaires vs crédit de taxe

-Déneigement des trottoirs de la Ville

-Revenus de taxes vs projet des PFM : M. le Maire explique que la

Ville demeure propriétaire des bâtiments et que l'organisme qui va gérer n'aura pas à payer de taxes municipales.

Considérant qu'aucune autre intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close tout en offrant ses meilleurs vœux et souhaitant de joyeuses fêtes à tous les contribuables.

16-12-502 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Gaudreault, appuyé de Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20heures 35 minutes.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier